

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DU RHONE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2018/4066

Commerce Ami des Etudiants

Direction des Affaires Culturelles

**Rapporteur** : M. CORAZZOL Guy

<b>SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2018</b>
------------------------------------

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 27 SEPTEMBRE 2018

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 17 SEPTEMBRE 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 27 SEPTEMBRE 2018

DELIBERATION AFFICHEE LE : 4 OCTOBRE 2018

**PRESIDENT** : M. KEPENEKIAN Georges

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. KEPENEKIAN, M. BRUMM, Mme DOGNIN-SAUZE, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. CORAZZOL, Mme GAY, M. GRABER, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme REYNAUD, M. DURAND, Mme RIVOIRE, M. LE FAOU, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme FRIH, M. MALESKI, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme BESSON (pouvoir à Mme RABATEL), M. FENECH (pouvoir à Mme SANGOUARD), M. BLACHE (pouvoir à M. DAVID), Mme BERRA (pouvoir à Mme NACHURY), Mme FONDEUR (pouvoir à M. LEVY), M. COLLOMB (pouvoir à M. KEPENEKIAN), Mme de LAVERNEE (pouvoir à Mme BALAS)

**ABSENTS NON EXCUSES** : Mme MADELEINE

2018/4066 - COMMERCE AMI DES ETUDIANTS (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 11 septembre 2018 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Forte de 150 000 étudiants, la Métropole lyonnaise s'est dotée en 2010 d'un schéma de développement universitaire ambitieux, élaboré en étroite collaboration avec l'Université de Lyon, qui réunit les 19 principaux établissements d'enseignement supérieur de notre territoire.

Le renforcement de la qualité de l'accueil des étudiants constitue un point essentiel de ce schéma. En effet, plus d'un lyonnais sur dix est désormais un étudiant. Nous favorisons la vie des étudiants à travers des actions d'accueil, d'intégration sociale et culturelle à la Maison des étudiants.

Cet équipement de la Ville de Lyon et du Grand Lyon Métropole est dédié aux étudiants de toutes les formations supérieures de la métropole. Ces derniers peuvent développer leurs projets et bénéficier de tous les dispositifs qui leur sont dédiés : le site web lyoncampus.fr, le pass culture, la nuit des étudiants du monde. En effet, toute l'année, cet espace accueille en résidence, sur un espace en co-working, une soixantaine d'associations étudiantes, et leur permet de développer leurs projets.

Le site étudiant, d'actualité et d'infos pratiques, lyoncampus.fr, donne aux étudiants toutes les clés de la cité : actualités, guide, services.

Nos actions s'articulent avec celles des associations étudiantes du Crous et des universités qui proposent tout au long de l'année des activités culturelles, citoyennes, solidaires et internationales.

Ainsi, dans le cadre de notre politique de soutien à la vie étudiante, je vous propose de soutenir des étudiants de la Ville de Lyon et de la Métropole à travers l'expérimentation d'un projet destiné à réduire le coût de la vie des étudiants et à valoriser auprès d'eux le commerce de proximité du 7<sup>ème</sup> arrondissement de Lyon.

**Les objectifs poursuivis par la Ville de Lyon :**

La Ville de Lyon et la Métropole de Lyon ont créé un service commun, le 1<sup>er</sup> janvier 2016, ceci afin de conduire une stratégie complète et intégrée dans le domaine de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la vie étudiante. Parmi les missions de ce service, l'amélioration des conditions de vie des étudiants constitue un enjeu fort d'intégration des étudiants dans la cité.

**I. Éléments de contexte :**

Le pouvoir d'achat des étudiants.

En 2018, il y a environ 150 000 étudiants à Lyon et sa périphérie. Si 40% des étudiants vivent à Lyon chez leurs parents ou dans leur famille, il reste donc 80 000 étudiants logés dans le parc locatif privé, avec un loyer moyen d'environ 500€

*Un pouvoir d'achat limité, mais une influence forte :*

- le pouvoir d'achat des étudiants a fait l'objet de nombreuses études tant par les observatoires locaux ou nationaux que par certains acteurs, comme les services de l'état et des groupes de presse spécialisés ;

- l'OVE (observatoire de la vie étudiante-CNOUS) effectuée depuis 1994 une enquête nationale biannuelle auprès d'un échantillon de plus de 200 000 étudiants sur un panel représentatif des différents établissements d'enseignement supérieur. L'enquête 2016 fait apparaître trois sources principales de revenus des étudiants : les revenus d'activité (33%), les aides publiques (32%) et les aides de la famille (25%), qui composent 90% des ressources. En termes monétaires ce sont les revenus d'activité qui fournissent les revenus les plus importants. Et 46% des étudiants disent effectuer toute l'année des « petits » jobs.

- le budget mensuel moyen des étudiants est proche des 1000 € par mois à Paris, et entre 780 € et 500 € sur le reste du territoire. Le premier poste de dépenses est le loyer, et le second poste de dépenses correspond aux frais de la vie quotidienne : alimentation, vêtements, santé, transports, y compris les frais de restauration universitaire.

De ce point de vue, la dépense étudiante constitue une part non négligeable dans la consommation urbaine de proximité. Et les villes ont bien compris l'impact de cette population sur le commerce de proximité. Les villes valorisent la présence des étudiants sur leur territoire, car ces derniers représentent aussi un précieux « capital social », vecteur d'influence. Cette population jeune, connectée, mobile et agile, constitue un pouvoir d'influence, tant sur les usages locaux que sur les réseaux sociaux.

## **II. Le projet « Commerce Ami des Etudiants » :**

Pour mieux cerner leurs habitudes de consommation, une enquête a été lancée au printemps dernier auprès des étudiants de Lyon, abonnés à la newsletter du site étudiant Lyoncampus.fr, afin de mieux connaître les tendances et les habitudes de consommation. Cette enquête nous a aidés à cerner les tendances et les besoins des étudiants.

Le dispositif a été conçu dans le cadre du partenariat qui lie la Ville de Lyon à l'association « Lyon7rivegauche », et délibéré au Conseil municipal du 28/05/2018 – Délibération n° 2018/3859.

À la rentrée universitaire 2018/2019, le service Université et l'association « Lyon7rivegauche » mettent en place un dispositif dénommé « Commerce ami des étudiants ». Ce dispositif est localisé sur le territoire du 7<sup>e</sup> arrondissement, qui est à la fois le premier lieu de vie des étudiants sur Lyon, et aussi un grand campus urbain avec trois universités, deux grandes écoles publiques, et de nombreuses écoles privées.

Le dispositif a pour objectif de permettre aux commerçants du 7<sup>e</sup> de porter à la connaissance des étudiants les offres spécifiques et les tarifs réduits qu'ils leur proposent, permettant ainsi aux étudiants de profiter des avantages tarifaires tout en découvrant les commerçants de leur quartier.

Il s'agit de mettre place un processus simple, pour mettre en relation les commerçants du 7<sup>e</sup> arrondissement et les étudiants.

- *Les commerçants :*

L'objectif est de constituer un réseau « commerce ami des étudiants », qui se signalera par un autocollant fourni par la ville de Lyon et posé sur leur vitrine. L'association « Lyon7rivegauche » recensera les réductions tarifaires proposées aux étudiants, sur présentation de la carte d'étudiant, ou d'un justificatif équivalent (certificat de scolarité...).

- *Les étudiants :*

Une cartographie web des commerçants du 7<sup>e</sup> faisant partie du dispositif « Commerce ami des étudiants » sera créée sur le site Lyoncampus, elle sera abondée au fur et à mesure des nouveaux entrants. Un article lancera l'opération en septembre, et sera largement diffusé auprès de nos partenaires universitaires.

Après une année d'expérimentation sur le 7<sup>e</sup> arrondissement, le dispositif « Commerce ami des étudiants » sera évalué avec une enquête auprès des commerçants et des étudiants, afin de permettre l'extension aux autres arrondissements de la ville de Lyon.

Où l'avis de la commission éducation - petite enfance - université - jeunesse - vie associative - sports ;

**DELIBERE**

1- Le principe du projet « Commerce ami des étudiants » suivant les modalités et le calendrier tels que décrits dans le rapport est approuvé.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

Karine DOGNIN-SAUZE